



Cher employeur,

**Objet : Programme de subventions salariales pour l'apprentissage**

Le Programme de subventions salariales pour l'apprentissage (SSA) est une initiative du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail. Le programme offre une subvention aux employeurs pour aider à compenser les coûts salariaux liés à l'embauche d'apprentis. Ainsi, les apprentis ont la possibilité d'acquérir une précieuse expérience de travail dans leur métier, ce qui favorise leur progression vers l'obtention d'un certificat de compagnon.

Le Programme de SSA fournit une subvention salariale de 75 % sur le salaire horaire de l'apprenti, jusqu'à concurrence de 14 \$ l'heure. Les apprentis à tous les niveaux d'apprentissage peuvent être admissibles à participer.

Les employeurs participant au programme sont tenus de signer un **protocole d'entente** régissant le placement d'expérience de travail et doivent suivre tous les règlements en vigueur dans le cadre du programme d'apprentissage.

L'apprenti indiqué ci-dessous peut être admissible à participer au Programme SSA et le Ministère lui a recommandé de joindre cette lettre à son curriculum vitae envoyé à des employeurs possibles.

Si vous êtes intéressé à embaucher cet apprenti, et pour déterminer votre admissibilité à participer au Programme SSA en tant qu'employeur, veuillez communiquer avec le bureau du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail le plus proche.

***Un apprenti embauché sans l'approbation écrite officielle du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail n'est pas admissible à un financement dans le cadre du Programme SSA.***

***Employé possible***

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Si vous avez besoin de plus d'information, communiquez avec nous à : **ApprenticeshipAES@gov.nl.ca**

Sincères salutations,

---

**Ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail**